



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 5 avril 2023

Comité État Littoral Mer Occitanie le 5 avril à Sète

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, a présidé ce mercredi 5 avril à Sète, le Comité État Littoral Mer Occitanie (CELMO). Il rassemble les services et les opérateurs de l'État¹ impliqués dans les politiques maritimes et littorales.

70 millions d'euros mobilisés dans le cadre du Plan Littoral 21 pour 2021-2027

L'État accompagne les acteurs du territoire sur différents domaines stratégiques : l'éolien en mer, la modernisation et le verdissement des ports et des stations, le soutien aux filières pêche et conchylicultures, l'adaptation aux risques littoraux ou encore la rénovation des copropriétés touristiques. Pour 2021-2027, ce sont près de **70 millions d'euros de subventions de l'État**, qui, dans le cadre du Plan littoral 21, vont permettre de financer des **projets d'aménagement concrets et exemplaires d'un point de vue environnemental**. Il s'agit notamment d'opérations de renaturation et de végétalisation, de rénovation des copropriétés touristiques ou encore de modernisation et de verdissement des ports de plaisance².

Cette dotation vient amplifier les moyens mis à disposition par le gouvernement pour accélérer la résilience des territoires littoraux, au travers notamment du Fonds vert, du Fonds d'intervention maritime (FIM), des mesures « Ports de plaisance d'avenir », du programme « France vue sur mer » et du plan « France 2030 ».

Accélération du développement de l'éolien en mer

Dans le cadre des orientations fixées par les préfets des départementaux littoraux, **l'accélération du développement de l'éolien en mer permet de contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 et de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles**.

L'Occitanie accueillera deux fermes pilotes courant 2024, et au moins un des deux parcs commerciaux de Méditerranée au large de la Narbonnaise (entre Gruissan et Port-La-Nouvelle) à l'horizon 2030. Le ou les candidats pour ces deux premiers parcs commerciaux de 250 MW seront désignés d'ici la fin 2023. [Plus d'informations](#)

En parallèle, le travail de concertation se poursuit pour **informer le public** (habitants, touristes, étudiants, professionnels de la pêche, etc.) de l'avancement des études et **tenir compte des différents usages de la mer**, notamment ceux des pêcheurs qui doivent pouvoir continuer d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions. Dans un contexte où les exigences environnementales sont fortes, l'État accompagne la transition vers un modèle de pêche durable, qui doit permettre de concilier le développement économique de la filière et la préservation de la ressource.

L'État s'engage aux côtés des communes d'Occitanie les plus exposées aux risques littoraux

Pour faire face aux risques littoraux (érosion côtière et submersion marine), l'État aide les communes à élaborer des stratégies territoriales et à planifier des actions sur le court, moyen et long terme, en adaptant progressivement les documents d'urbanisme. La loi Climat et résilience permet aux communes, dès à présent, d'obtenir un financement à 80 % des cartes de projection de recul du trait de côte et des outils juridiques nouveaux pour faciliter la mise en œuvre d'actions transitoires. Ces premières briques, doivent permettre aux communes littorales, d'amorcer une démarche prospective. Le modèle de financement à plus long terme fait actuellement l'objet d'une concertation pilotée par la Secrétaire d'État en charge de l'Écologie, Bérangère Couillard, dans le cadre du Comité national du trait de côte.

Après l'adhésion de trois premières communes, la deuxième consultation en cours devrait permettre d'intégrer de nouvelles collectivités du littoral. À ce titre, Sète Agglopolé Méditerranée (SAM) et les communes de Sète, Frontignan et Marseillan, se sont engagées dans un projet partenarial d'aménagement (PPA) exemplaire. Ce projet fait partie des 150 projets lauréats du Fonds Vert, annoncé le 3 avril par la Première ministre et le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

«Je souhaite réaffirmer l'engagement de l'État en Occitanie pour permettre aux acteurs du territoire d'investir sur le littoral, avec une force de frappe financière unique en France. Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour faciliter l'émergence de projets structurants et accélérer la transition écologique et énergétique du littoral, qui constitue le véritable fil rouge de notre action dans les années à venir. », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

¹ Créé en 2020, le CELMO rassemble les services et les opérateurs de l'État qui travaillent sur les politiques maritimes et littorales : les préfets des départements littoraux, sous-préfets, directeurs régionaux et départementaux, responsables des opérateurs concernés comme l'Ifremer, le Conservatoire du littoral, l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou encore le Parc naturel marin du Golfe du lion.

² Les lauréats d'un appel à projets dédié à la transition numérique seront présentés à Port-Camargue le 7 avril.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)